FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PC550. PC 590. PB550. CC550. PM550.

V valen Ledger. CE/1907/2006 - Reg. (UE) n. 830/2015

Numéro: 05/03/2015 Version 1. 3 Révision: 12/02/2018

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1. Feu d'identi deproduit: PROTECTION EN CÉRAMIQUE POLONAISE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et déconseillées aux utilisations : POLISH

1.3. Détails de til fournisseur de la fiche de données de sécuritéVALEN SAS . ZA SYLVABELLE .33470 LE TEICH

Pour plus d'informations concernant l'utilisation de cette fiche de sécurité s'il vous plaît téléphone+3 3 619650059. Technicien chimiste en charge de la fiche de données de sécurité : libero@padxpress.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence: CENTRO ANTIVELENI Niguarda Hospital à Milan +39-02-66101029

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Conformément à la loi EC n. 1272/2008, le mélange est classé non dangereux. 2.2. Éléments d'étiquette appliqués conformément au Reg. EC n.1272/2008 :

Pictogrammes de danger: aucun

Mot de signal: aucun

Déclarations de danger : aucune Déclarations de précaution : aucune

Éléments complémentaires : Fiche de données sur la sécurité EUH210 disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun des composants du mélange ne répond aux critères d'identification de PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition / informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges : Composants dangereux (classification selon Reg. (CE) n. 1272/2008)

Dénomination	N° CAS	Conc. % de poids				-
	N° reg. ECHA		Classification selon Reg. (EC) n. 1272/2008			Note
	N° CE		Classe de danger unegory chatnd	Pictogrammes et codes d'étiquetage	Danger Déclaration Code	
Hydrocarbures,C10-C13,n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	01-2119457273-39	5 ÷ 10 %				
	918-481-9		Asp. Tox. 1	Avec agr	H304 H304 EUH066 (en)	
Hydrocarbures,C11-C14,n-alkanes, isoalkanes, cycliques,<2% aromatiques	01-2119456620-43	5 ÷ 10 %				
	926-141-6		Asp. Tox. 1	Avec agr	H304 H304 EUH066 (en)	

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

- 4.1. Description des mesures de premiers soins
 - Inhalation. Retirez le patient dans un endroit bien aéré, gardez-le au chaud et faites-le reposer. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, donnez-lui une respiration artificielle. En cas de perte de conscience, gardez-le dans une position reposant et consultez un médecin.
 - Contact avec la peau. Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les pièces impliquées très soigneusement avec du savon et de l'eau ou avec un détergent approprié. N'utilisez pas de solvants ou diluants.
 - Contact visuel. Rincer avec beaucoup d'eau douce pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières grandes ouvertes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Si nécessaire, appelez un spécialiste.
 - Avaler. En cas de déglutition accidentelle, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. N'induisez pas de vomi.
- 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

Le contact visuel provoque une irritation et des éruptions cutanées. L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation modérée des voies respiratoires supérieures, de la somnolence et des étourdissements. Le contact avec la peau peut causer une irritation modérée. L'ingestion peut causer des douleurs abdominales,

l'intelligence, les nausées et les vomissements.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire : Aucune autre indication pertinente.



Fiche DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PC550. PC 590. PB550. CC550. PM550 Page 2/4

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Milieux d'extinction :Éteignez avec du dioxyde de carbone, des poudres, de la mousse, de l'eau pulvérisée. N'utilisez pas de jets d'eau.
- 5.2. Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange : l'ombustion peutdévelopper desvapeurs toxiques contenant du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.
- 5.3. Conseils aux pompiers : Refroidir avec de l'eau pulvérisée tous les contenants fermés exposés à l'incendie. Ne soufflez pas les vapeurs développées à partir du feu ou ne portez pas d'appareil respiratoire. Empêcher l'extinction des liquides d'entrer dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

- 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne respirez pas de vapeurs, use l'équipement de protection individuelle pourla personne/les yeux et les voies respiratoires. Éloignez toute source d'inflammation et ventilez la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables le long du sol : assurer une ventilation adéquate.
- 6.2. Précautions environnementales : Empêcher les déversements d'entrer dans les trous d'homme et les drains.
- 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : En cas de déversement accidentel, vérifiez et absorbez tout produit déversé avec du sable et des matériaux inertes. Mettre le matériau contaminédans des contenants serrés et les éliminer comme déchets conformément aux lois en vigueur. Utilisez des outils sans mousseux. Si le matériau doit être récupéré à l'aide d'aspirateurs, éloignez les sources possibles d'inflammation. Ne jetez pas de déchets dans le réseau d'égouts. Nettoyez la zone impliquée avec de l'eau ou du liquide détergent. N'utilisez pas de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres sections : voir aussi les articles 8 et 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précaution pour une manipulation sécuritaire : Assurer une ventilation adéquate et/ou des systèmes d'aspiration localisés dans les zones de travail.

Le matériau peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles (sources d'inflammation). Utilisez les procédures appropriées d'entreposage et d'échouement. Utiliser uniquement dans les zones bien ventilées. Pour les appareils de protection individuelle, voir la section 8. Ne fumez pas, ne mangez pas ou ne buvez pas dans les zones de travail.

7.2. Condition d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités : Conserver entre 15 et dans un endroit sec et bien aéré. 25°CGardez les contenants bien fermés et éloignés des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne fumez pas. Ne pas autoriser

l'accès à la zone d'entreposage aux personnes non autorisées. Éloignez-vous des agents oxydants, des peroxydes, des acides forts. Ouvrez lentement les conteneurs pour contrôler les pertes de pression possibles. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Utilisez toujours des emballages du même type que ceux d'origine. L'emballage de stockage définitif, l'emballage pour la décantation et l'équipement connexe doivent être mis à la terre pour empêcher l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux et revêtements d'emballage compatibles (compatibilité chimique) : acier au carbone; acier inoxydable; polyéthylène; polypropylène; polyester; PTFE.

Matériaux et revêtements non compatibles : caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; polystyrène.

7.3. Utilisation finale spécifique : Aucune autre indication pertinente.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

 $\begin{array}{l} \textbf{Limites d'exposition} \ professionnelle: ACGIH 2014 \ DIR 2009/161/EU \\ Composant \ TLV - TWA \ (1) \ STEL \ (2) \ Note \ TLV - TWA \ (1) \ STEL \ (2) \ Note \\ ppm \ mg/m^{15} \ h \ mg/m^{15} \ h \ mg/m^3 \\ aucun \ des \ composants \ ne \ sont \\ sous \ réserve \ des \ limites \ d'exposition ------ ------ ------ ------ \\ \end{array}$

1) Limite pour l'exposition longue 2) Limite pour l'exposition courte

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des voies respiratoires : Les lieux de travail doivent être adéquatement ventilés. Les lieux de travail doivent être équipés de systèmes d'aspiration localisés. Dans les lieux de travail où la ventilation est insuffisante, il est essentiel d'utiliser des systèmes de protection pour les voies respiratoires, tels que des masques avec filtre du type A selon les règlements UNI EN 141. Adoptez des systèmes de ventilation anti-explosion.

Protection des mains. Portez des gants en caoutchouc PVF ou nitrile pour un bref contact (recommandation : au moins l'indice de protection 2, correspondant à > 30 min. perméation selon EN374).

Protection des yeux. Lunettes de sécurité avec boucliers latéraux (lunettes de cadre par exemple. FR 166).

MESURES HYGÉNIQUES : Ne respirez pas les vapeurs – Évitez tout contact avec la peau et les yeux – Éloignez-vous des aliments et des boissons – Avant les pauses et à la fin du travail lavez-vous les mains - Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les utiliser à nouveau. Les personnes ayant une inclination pour les affections cutanées et d'autres signes d'hypersensibilité de la peau doivent éviter tout contact avec le produit. Utilisez des vêtements de travail antistat statiques.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétéshysiques et chimiques de base p. Aspect: YELOW liquide,

Odeur: noix de coco

Limite olfactive : données non disponibles pour le mélange

H: n



Fiche DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PC550. PC 590. PB550. CC550. PM550 Page 3/4

Point de fusion : données non disponibles pour le mélange Point d'éclair: > 100°C[ASTM D-56]

Taux d'évaporation: données non disponibles pour le mélange Limites d'inflammabilité : données non disponibles pour le mélange Pression de vapeur : données non disponibles pour le mélange

Plage d'ébullition : données non disponibles pour le mélange

Densité de vapeur : données non disponibles pour le mélange

Density (à 20°): 0.995 Kg/L

Solubilité dans l'eau : données non disponibles pour le mélange Coefficient de distribution: n-octanol / eau: données non disponibles pour le mélange données non disponibles pour le mélange données non disponibles pour le mélange

Température de décomposition : données non disponibles pour le mélange

Viscosity (à 40°): 127 mm²/s Propriétés explosives: n.a.

Propriétés oxydantes : voir la section identification des dangers

9.2. Autres information: Aucune autre indication pertinente.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : aucune donnée disponible

- 10.2. Stabilité chimique : Le produit est stable dans les conditions recommandées d'entreposage et d'utilisation (voir le paragraphe 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Si elles sont exposées à des températures élevées, elles peuvent former des mélanges explosifs vapeur/air.
- 10.4. Conditions à éviter : chaleur, flammes et étincelles.
- 10.5. Matériaux incompatibles: alcalis forts et acides forts, agents oxydants, isocyanates, anhydrides.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux : aucun dans une condition normale d'utilisation; S'il est exposé à des températures élevées, il peut

produits de décomposition dangereux, tels que lenoxide de mo carbone.

SECTION 11: Information toxicologique

11.1.Information sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë des distillats pétroliers: LD₅₀ rat oral > 5000 mg/kg

 LC_{50} inhalant le rat 5,2 mg/L/4h Aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation elle-même.

L'exposition à des concentrations dans l'air dépassant les limites recommandées peut causer une irritation des yeux, des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (narcose).

Un contact fréquent et prolongé avec la peau peut causer une dermatite.

La viscosité de la préparation atténue le risque d'aspiration dans les voies respiratoires due à la déglutition et au vomi : en cas de déglutition du produit, il peut y avoir des dommages pulmonaires causés par le naphta solvant (pétrole).

SECTION 12 : Information écologique

- 12.1 Toxicité : aucune donnée spécifique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation; composants du mélange sont partiellement

biodégradable et compatible avec le traitement biologique dans les usines de traitement des déchets.

- 12.3. Potentiel bioaccumulatif: les composants du mélange ont un faible potentiel deconcentration biologique.
- 12.4. Mobilité dans le sol : pas de données spécifiques disponibles sur la préparation.
- 12.5. Résultats de l'évaluation pbt et vPvB : Le mélange ne contient pas de substances considérées comme PBT o vPvB.
- 12.6 Autres effets indésirables : données non disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets : Ne rejetez pas le produit ou les résidus de traitement dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau. Les déchets doivent être éliminés conformément à D. Lgs. Règlement du 3 avril 2006, n. 152 (directives européennes 91/156/CEE, 91/689/CEE et 94/62/CE). Les déchets peuvent être traités dans des usines de dépérissement des eaux usées ou dans des usines d'incinération. Contenants contaminés : Les contenants vides doivent être pris pour recyclage, récupération ou élimination comme déchets.

SECTION 14: Information sur les transports

LE PRODUIT N'EST PAS CLASSÉ DANGEREUX À DES FINS DE TRANSPORT.

SECTION 15: Information réglementaire

15.1. Règlements/lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange. Les composants du mélange sont inclus dans l'annexe I du Dir. 96/82/EC (Seveso). La préparation elle-même ne relève pas des directives 1999/13/CE et 2004/42/CE sur les limites des émissions de composés organiques volatils (COV) dans les produits de raffinage des véhicules (annexe II, B).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

SECTION 16: Autres renseignements

Modification sec.3 respect au verset. 1.2.

Le mélange n'est pas classé dangereux conformément à reg. (CE) 1272/2008.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PC550. PC 590. PB550. CC550. PM550 Page 4/4

Texte intégral des déclarations de danger non indiquées à l'article 3 :

Le H304 peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut causer la sécheresse ou la fissuration de la peau

Législation de référence en Italie:

D.M. 28/4/1997 – D.M. 28/02/2006 - Classification et étiquetage des substances dangereuses.

D.Lgs. 14/03/2003 – D.Lgs. 28/07/2004 Classification et étiquetage des préparations dangereuses.

D.M. 7/9/2002 - Fiches de données sur la sécurité

D.P.R. 547/55 - D.P.R. 303/56 - D. Lgs. 81/08 - Prévention industrielle, sécurité et hygiène

D.Lgs. 152/2006- codede l'environnement.

Légende:TLV-TWA (Threshold Limit Value-time Weighted Average), TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Limit).

Les données contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sont supplied en conformité avec Reg. (EU) n. 830/2015, Annexe II. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes de celles indiquées en vertu du point 1 avant d'avoir obtenu des instructions écrites précises. Aucune responsabilité n'est prise pour toute utilisation inappropriée. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux réglementations d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prévues par les lois en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être comprises comme une description du produit à des fins de sécurité, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.

